

## Demande de PASSEPORT ET CNI

Une pré – demande peut être enregistrée directement sur Internet :

### « pré demande de passeport et CNI »

Réaliser une pré-demande de passeport - Site Passeport - ANTS

<https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-passeport> ▼

16 janv. 2017 - En vue de simplifier vos démarches concernant le passeport, le télé-service « Pré-demande passeport » a été généralisé sur tout le territoire.

>> Je fais ma pré-demande en ligne

*(nécessite la création d'un compte)*

La personne doit ensuite **PRENDRE UN RENDEZ-VOUS** dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil des empreintes avec les documents pour faire enregistrer sa demande.

#### Identité :

- Photocopie ancien Passeport + Original
- CNI - Original
- Acte de naissance avec filiation daté de moins de 3 mois (inutile pour les personnes nées dans une commune reliée à COMEDEC)
- Acte de mariage
- Acte de décès
  
- 1 photo d'identité couleur *(récente, sans rayure ni pliure, conforme aux normes)*

#### Domicile :

- Justificatif de domicile daté de moins d'un an  
*(Avis d'imposition, Factures : eau, électricité, téléphone, Quittance de loyer non manuscrite, Attestation assurance habitation...)*
- Pièce d'identité du Parent qui signe le Cerfa
  
- Justificatif de l'hébergeant
- Attestation sur l'honneur de l'hébergeant
- Photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant

#### Timbres fiscaux :

Pour toute demande en ligne : l'achat des timbres se fait simultanément sur le site [site \(PAS DE TIMBRES PAPIER\)](https://timbres.impots.gouv.fr)

- 86 € pour les adultes
- 42 € pour les mineurs entre 15-18 ans
- 17 € pour les mineurs mois de 15 ans
- 25 € en cas de perte ou vol de la CNI

Les timbres fiscaux peuvent être achetés en ligne sur le site suivant :  
« [timbres.impots.gouv.fr](https://timbres.impots.gouv.fr) »

#### Perte / Vol :

- Déclaration de perte à remplir à la mairie le jour du dépôt du dossier
- Déclaration de vol

#### Enfant mineur :

- Jugement de divorce ou séparation (jugement + convention)
- Accord de l'autre parent pour autorisation du nom d'usage

#### En cas de garde alternée :

- Justificatif de domicile des 2 parents
- Photocopies des pièces d'identité des 2 parents
- Attestation co-signée des deux parents, en l'absence de décision de justice

**Présence obligatoire du demandeur le jour du dépôt et de la remise du Passeport**  
*(sauf pour les enfants de – de 12 ans qui ne sont pas tenus d'être présents à la remise)*

#### Horaires bureau des Passeports

Du Lundi au Jeudi

9H – 11H30

13H30 – 17H

Le Vendredi

9H – 11H30

13H30 – 16H

Mairie de Thônes : 04-50-02-91-72

## Demande de PASSEPORT ET CNI

Une pré – demande peut être enregistrée directement sur Internet :

### « pré demande de passeport et CNI »

#### Réaliser une pré-demande de passeport - Site Passeport - ANTS

<https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-passeport> ▾  
16 janv. 2017 - En vue de simplifier vos démarches concernant le passeport, le télé-service « Pré-demande passeport » a été généralisé sur tout le territoire.

**>> Je fais ma pré-demande en ligne**

*(nécessite la création d'un compte)*

La personne doit ensuite **PRENDRE UN RENDEZ-VOUS** dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil des empreintes avec les documents pour faire enregistrer sa demande.

#### Identité :

- Photocopie ancien Passeport + Original
- CNI - Original
- Acte de naissance avec filiation daté de moins de 3 mois (inutile pour les personnes nées dans une commune reliée à COMEDEC)
- Acte de mariage
- Acte de décès
  
- 1 photo d'identité couleur *(récente, sans rayure ni pliure, conforme aux normes)*

#### Domicile :

- Justificatif de domicile daté de moins d'un an  
*(Avis d'imposition, Factures : eau, électricité, téléphone, Quittance de loyer non manuscrite, Attestation assurance habitation...)*
- Pièce d'identité du Parent qui signe le Cerfa
  
- Justificatif de l'hébergeant
- Attestation sur l'honneur de l'hébergeant
- Photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant

#### Timbres fiscaux :

Pour toute demande en ligne : l'achat des timbres se fait simultanément sur le site **(PAS DE TIMBRES PAPIER)**

- 86 € pour les adultes
- 42 € pour les mineurs entre 15-18 ans
- 17 € pour les mineurs moins de 15 ans
- 25 € en cas de perte ou vol de la CNI

Les timbres fiscaux peuvent être achetés en ligne sur le site suivant :

« ***timbres.impots.gouv.fr*** »

#### Perte / Vol :

- Déclaration de perte à remplir à la mairie le jour du dépôt du dossier
- Déclaration de vol

#### Enfant mineur :

- Jugement de divorce ou séparation (jugement + convention)
- Accord de l'autre parent pour autorisation du nom d'usage

#### *En cas de garde alternée :*

- Justificatif de domicile des 2 parents
- Photocopies des pièces d'identité des 2 parents
- Attestation co-signée des deux parents, en l'absence de décision de justice

### Présence obligatoire du demandeur le jour du dépôt et de la remise du Passeport

*(sauf pour les enfants de – de 12 ans qui ne sont pas tenus d'être **présents à la remise**)*

#### Horaires bureau des Passeports

Du Lundi au Jeudi

**9H – 11H30**

**13H30 – 17H**

Le Vendredi

**9H – 11H30**

**13H30 – 16H**

**Mairie de Thônes : 04-50-02-91-72**